

Synthèse Dossier de Diagnostic Technique

Réf.: DIA-RTN1-2302-026



Propriétaire: EDMP OCCITANIE,

Adresse du bien: 28 Avenue Frédéric Estèbe,

31100 TOULOUSE

Nature du bien : Appartement Localisation du bien : Sans objet Numéro de lot : Sans objet

Date du permis de construire : De 1949 au 01/07/1997

Date limite de validité : 27/08/2023 Référence client : Ecrins des Minimes

ERPS

Date limite de validité : 27/08/2023

Le nombre de site BASOL est le suivant :

- à moins de 100 mètres autour de l'immeuble : 0 - entre 100 et 500 mètres autour de l'immeuble : 2

Le nombre de site BASIAS est le suivant :

- à moins de 100 mètres autour de l'immeuble : 7 - entre 100 et 500 mètres autour de l'immeuble : 35

Le nombre de sites dont la situation est inconnue est de : 663

ERP

Date limite de validité : 27/08/2023

Il existe des risques naturels et/ou technologiques pour ce bien :

Mouvement de terrain, ppr Mouvement de terrain approuvé le 25/10/2010 : exposé.

Risque sismique : Zone Très faible

Risque radon : Faible

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES:

Zonage du retrait-gonflement des argiles : Aléa Moyen

Cette fiche de synthèse reprend les conclusions des différents diagnostics réalisés.

Elle est donnée à titre indicatif, seuls des rapports complets avec leurs annexes ont une valeur contractuelle.

*pour le cas où il est indiqué validité illimitée d'un des diagnostics, un rapport n'est plus valide en cas : de travaux, de changement de réglementation, dans le cas de diagnostic amiante pour les parties concernant des obligations ou recommandations issues des grilles d'évaluation d'état de conservation des matériaux ou produits contenant de l'amiante ainsi que le contenu desdites grilles.

Réf.: DIARTN1-2302-026 Dossier: 1 / 34



Les intervenants du dossier

Propriétaire : EDMP OCCITANIE,

Votre cabinet :

5 Rue Henri Georges André, 95160 MONTMORENCY

01 34 16 39 78

montmorency@diagamter.com

Technicien: Monsieur Philippe RATTON

01 34 16 39 78

philippe.ratton@diagamter.com



Monsieur Philippe RATTON Diagnostiqueur certifié

Synthèse dossier Réf.: DIA-RTN1-2302-026

Dossier: 2 / 34 Analyses&Conseils - 5 Rue Henri Georges André - 95160 MONTMORENCY - 01 34 16 39 78 - SIRET : 824 821 201 00012





Rapport ERPS	4
Rapport ERP	14
Attestation d'assurance du dossier	34

Dossier: 3 / 34





ETAT DES RISQUES DE POLLUTION DES SOLS

Etabli selon les informations mises à disposition par les bases de données BASIAS, BASOL et ICPE

N° ERPS : 6629939 Date de création : 28 février 2023

Réf interne: DIA-RTN1-2302-026

RÉFÉRENCES DU BIEN

EDMP OCCITANIE, Vendeur:

Acquéreur : - non communiqué

Adresse du bien : 28 Av. Frédéric Estèbe 31200 Toulouse

> Latitude: 43.62106° Longitude: 1.43581°

Références cadastrales

Section	Numéro	Surface
803-AE	0001	305 m²
	Total	305 m²



SYNTHÈSE

Sites Périmètres	100 m autour de l'immeuble	Entre 100m et 500m autour de l'immeuble
Nombre de Sites BASOL*	0	2
Nombre de Sites BASIAS**	7	35
Nombre de Sites ICPE***	0	0
Total	7	37

^{**} BASOL : Base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

** BASIAS : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service. Il faut souligner que l'inscription d'un site dans la banque de données BASIAS ne

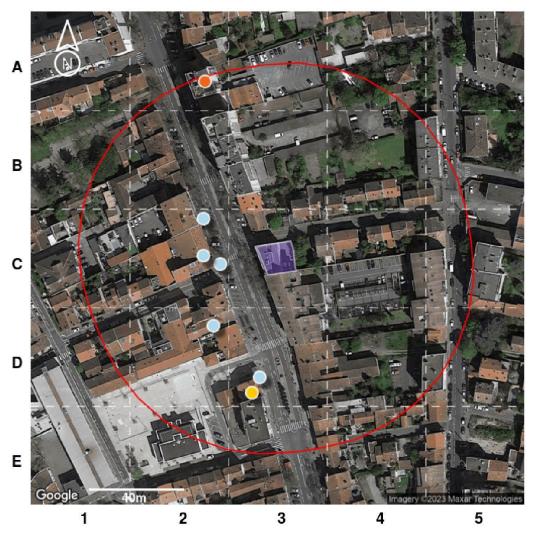
SOMMAIRE

Localisation des sites situés à moins de 100m de l'immeuble	2
Inventaire historique des sites BASOL situés à moins de 100m de l'immeuble	3
Inventaire historique des sites BASIAS situés à moins de 100m de l'immeuble	3
Inventaire historique des sites ICPE situés à moins de 100m de l'immeuble	3
Localisation des sites situés à plus de 100m et à moins de 500m de l'immeuble	5
Inventaire historique de sites BASOL situés à plus de 100m et à moins de 500m de l'immeuble	6
Inventaire historique de sites BASIAS situés à plus de 100m et à moins de 500m de l'immeuble	6
Inventaire historique de sites ICPE situés à plus de 100m et à moins de 500m de l'immeuble	8
Sites non localisables	9
Conclusions	9
Notice complementaire	10

préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.
*** ICPE : Base de données des installations classées soumises à autorisation ou enregistrement et/ou régime particulier (SEVESO, IED ...).



LOCALISATION DES SITES SITUÉS À MOINS DE 100M DE L'IMMEUBLE



Légende :

Emprise de l'immeuble

100 m autour de l'immeuble

Tuna da sita	Etat du site		
Type de site	En activité	Cessation	Inconnu
Basias (Ancien site industriel ou activité de service)			
ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)			
Basol (Site ou sol pollué ou potentiellement pollué)	<u> </u>		

Notice de lecture :

Chaque cercle, triangle ou carré représente la localisation d'un site, sol pollué ou potentiellement pollué. Pour connaître les détails d'un de ces sites, identifiez la dalle dans laquelle se trouve le cercle ou le triangle (A1, A2, C2, etc.) et reportezvous au tableau d'inventaire qui suit.



INVENTAIRE HISTORIQUE DES **SITES BASOL** SITUÉS À MOINS DE 100M DE L'IMMEUBLE



Tous les sites

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
Aucun			

INVENTAIRE HISTORIQUE DES **SITES BASIAS** SITUÉS À MOINS DE 100M DE L'IMMEUBLE

Sites en activité

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
A2	Fransen (Ste) / Nettoyage à Sec	Blanchisserie-teinturerie (S96.01)	108Bis Avenue des
AZ	Fransen (Ste) / Nettoyage a Sec	bianchissene-tenturene (596.01)	Minimes 31200 Toulouse

Sites dont l'état d'occupation est inconnu

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
D3	Gobbo Goffrédo / Pressing	Blanchisserie-teinturerie (S96.01)	67 Avenue des Minimes 31200 Toulouse

Sites dont l'activité est terminée

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
C2	Fabaron Edouard / Carrosserie, (Avant) Fournes Pierre / Fabrique de Carton Bitume	Carrosserie, peinture (G45.21B), Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai (C20.18Z)	75Bis Avenue des Minimes 31200 Toulouse
C2	Chevalier Gaston / Horlogerie	Horlogerie (C26.52Z)	77 Avenue des Minimes 31200 Toulouse
C2	Sarradet Robert / Atelier de Vernissage	Imprégnation du bois (C16.10B)	79 Avenue des Minimes 31200 Toulouse
D2	Ets Fabaron / Atelier de Carrosserie	Carrosserie, peinture (G45.21B)	73 Avenue des Minimes 31200 Toulouse
D3	Richard Gabriel / Blanchisserie	Blanchisserie-teinturerie (S96.01)	67 Avenue des Minimes 31200 Toulouse

INVENTAIRE HISTORIQUE DES **SITES ICPE** SITUÉS À MOINS DE 100M DE L'IMMEUBLE

Sites en activité

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
Aucun	·	·	·

Sites dont l'état d'occupation est inconnu

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
Aucun		'	



Dossier: 7 / 34



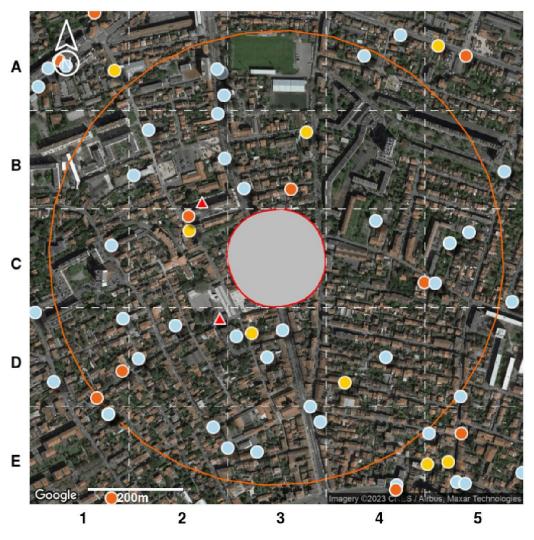
Sites dont l'activité est terminée

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
Aucun			

Pour chaque tableau, les sites sont classés selon leur distance à l'immeuble du plus proche au plus lointain.



LOCALISATION DES SITES SITUÉS À PLUS DE 100M ET À MOINS DE 500M DE L'IMMEUBLE



Légende :

Emprise de l'immeuble
100 m autour de l'immeuble

Tuno do cito	Etat du site			
Type de site	En activité	Cessation	Inconnu	
Basias (Ancien site industriel ou activité de service)				
ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)				
Basol (Site ou sol pollué ou potentiellement pollué)	<u> </u>			

Notice de lecture :

Chaque cercle, triangle ou carré représente la localisation d'un site, sol pollué ou potentiellement pollué. Pour connaître les détails d'un de ces sites, identifiez la dalle dans laquelle se trouve le cercle ou le triangle (A1, A2, C2, etc.) et reportez-vous au tableau d'inventaire qui suit.



INVENTAIRE HISTORIQUE DE **SITES BASOL** SITUÉS À PLUS DE 100M ET À MOINS DE 500M DE L'IMMEUBLE

Tous les sites

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
D2	Collège Public Claude Nougaro	inconnu(o)	10 Rue du Caillou Gris
D2	D2 (N°0311232W) inconnu(e)	incomu(e)	31200 Toulouse
B2	Société Cameleon Picto Sud	Imprimerie, presse (H2)	8 Rue Claire Cazelles
B2 Societe Carr	Societe Cameleon Picto Sud	Implimente, presse (m2)	31200 Toulouse

INVENTAIRE HISTORIQUE DE **SITES BASIAS** SITUÉS À PLUS DE 100M ET À MOINS DE 500M DE L'IMMEUBLE



Sites en activité

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
В3	Hernandez / Outillage Reparation Vente, (Avant) Pons Maurice / Garage	Fabrication de coutellerie (C25.71Z), Garages, ateliers, mécanique et soudure (G45.21A)	3Bis Rue Bialar 31200 Toulouse
C2	Cameleon Picto Sud / Développement Photographique	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (C26.80Z)	96 Rue du Général Bourbaki 31200 Toulouse
C5	Caria / Depot Ferrailles, Carrosserie Peinture	Carrosserie, peinture (G45.21B), Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (E38.31Z)	15 Rue Béranger 31200 Toulouse
D1	Arnal Jean / Carrosserie Peinture	Carrosserie, peinture (G45.21B)	48Bis Rue du Caillou Gris 31200 Toulouse



Sites dont l'état d'occupation est inconnu

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
D3	Huerta Marcelle / Atelier de	Carrosserie, peinture (G45.21B)	66 Rue du Général
D3	Carrosserie Peinture	Carrosserie, peinture (G45.21B)	Bourbaki 31200 Toulouse
C2	Garage Mouliere / Gare	Autres transports terrestres de voyageurs (H49.39)	91 Rue du Général
C2	d'Autobus	Autres transports terrestres de voyageurs (H49.39)	Bourbaki 31200 Toulouse
В3	Bardon Jean (Sa)/Fabrication de	Construction de véhicules automobiles (C29.10Z)	30 Rue Marc Arcis 31200
	Vehicules Automobiles Construction de	Constituction de venicules automobiles (C29.102)	Toulouse
	Carrosserie Jack / Tolerie		11 Rue Georges
D4	Peinture	Garages, ateliers, mécanique et soudure (G45.21A)	Guynemer 31200
	Peliture		Toulouse
C5	Salanova / Dápôt d'Essanca	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z)	17 Impasse Belou 31200
0.5	Salanova / Dépôt d'Essence	Depot de liquides lilitariinables (D.L.I.) (V69.032)	Toulouse



Sites dont l'activité est terminée

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
D3	Labrousse Alphonse / Forgeage	Forge, emboutissage, matriçage, découpage,	53Bis Avenue des Minimes
D3	A Chaud des Metaux	métallurgie des poudres (C25.50A)	31200 Toulouse
В3	Socovi (Ste), Pétroles Shell, (Avant) Mobil Oil Francaise / Station Service	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (G47.30Z)	116 Avenue des Minimes 31200 Toulouse
D3	Pernod (Sa) / Destruction de Déchets d'Aluminium	Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.) (E38.45Z)	68 Rue du Général Bourbaki 31200 Toulouse
D3	Dupuis Jean Claude / Atelier de Réparation Automobile	Garages, ateliers, mécanique et soudure (G45.21A)	54 Rue du Général Bourbaki 31200 Toulouse

En mode EDITION, l'utilisateur est responsable de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques.
L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site Internet Preventimmo.
Copyright 2007-2014 Preventimmo. Tous droits réservés. Les noms et marques commerciaux appartiennent à leurs propriétaires respectifs.
KINAXIA - SAS au capital de 56.353,20 euros - Siège social 473 Route des Dolines - Villa 10 - 06560 SOPHIA ANTIPOLIS - SIREN : 514 061 738 - RCS GRASSE

Réf. : DIA-RTN1-2302-026 - Réf. client : Ecrins des Minimes Analyses&Conseils - 5 Rue Henri Georges André - 95160 MONTMORENCY - 01 34 16 39 78 - SIRET : 824 821 201 00012





C4	Cler Victor, Gomez Marcel / Bitumage, Entretien des Routes, Camionnage	Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai (C20.18Z)	15 Rue des Anges 31200 Toulouse
B2	Auriach Ets, Menuiserie, Application de Vernis	Imprégnation du bois (C16.10B)	103 Avenue des Minimes 31200 Toulouse
D2	Cantarel / Dli, Fabrique de Colle	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z), Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, (C20.52Z)	3 Rue Honoré de Balzac 31200 Toulouse
D4	Santos / Atelier de Serrurerie	Fabrication de coutellerie (C25.71Z)	25 Rue Pierre D'Aragon 31200 Toulouse
E3	Penent / Dépôt de Liquides Inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z)	46 Avenue des Minimes 31200 Toulouse
B2	Saint Lary Jean / Garage	Garages, ateliers, mécanique et soudure (G45.21A)	127 Avenue des Minimes 31200 Toulouse
C5	Sentenac Georges / Commerce de Pneumatiques et Caoutchouc Industriel	Fabrication de caoutchouc synthétique (dont pneus) (C20.17Z)	40 Rue des Anges 31200 Toulouse
B2	Direction Opérationnelle des Télécommunications / Dépôt de Matières Inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z)	6 Rue du Général Faidherbe 31200 Toulouse
C1	Pressing du Grand Verger / Pressing	Blanchisserie-teinturerie (S96.01)	50 Rue Alfred de Musset 31200 Toulouse
D1	Seae Ets / Fonderie de Métaux et Alliages	Fonderie (C24.5)	9 Rue Alfred de Musset 31200 Toulouse
A2	Arthus Angeline / Pressing	Blanchisserie-teinturerie (S96.01)	140 Avenue des Minimes 31200 Toulouse
E3	Layani Charles / Atelier de Menuiserie	Imprégnation du bois (C16.10B)	1 Impasse Troy 31200 Toulouse
D2	Marcel Simone / Blanchisserie	Blanchisserie-teinturerie (S96.01)	42 Rue du Caillou Gris 31200 Toulouse
C5	Juan et Peyranne, Fabrication d'Hypochlorites Alcalins	Fabrication de produits chimiques inorganiques de base (C20.13B)	17 Impasse Belou 31200 Toulouse
B2	Manenc Guy / Atelier de Reparation de Motocycles, (Avant) Manufacture de Bouchage, (Avant) Etablissements R. Doumenge / Travail des Metaux et Revettement de Surface	Commerce et réparation de motocycles (G45.40Z), Traitement et revêtement des métaux (C25.61Z), Forge, emboutissage, matriçage, découpage, métallurgie des poudres (C25.50A)	110 Rue du Général Bourbaki 31200 Toulouse
E2	Roger Pierre / Atelier de Serrurerie	Fabrication de coutellerie (C25.71Z)	32 Rue de la Sainte Famille 31200 Toulouse
A2	Delpit / Dépôt de Liquides Inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z)	150 Avenue des Minimes 31200 Toulouse
E3	Clad Raymond / Imprimerie	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,) (C18.1)	30 Avenue Emmanuel Maignan 31200 Toulouse
C5	Tessie Roger, (Avant) Prompto (Ets) / Fabrique de Lessive et de Javel	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien (C20.41Z), Garages, ateliers, mécanique et soudure (G45.21A), Fabrication de produits pharmaceutiques de base et laboratoire de recherche (C21.10Z)	17 Impasse Belou 31200 Toulouse
E3	Mathieu Gabriel / Dépôt de Liquides Inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z)	25 Rue de L'Abbé Sicard Alaman 31100 Toulouse
A2	Faure / Dli	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z)	152 Avenue des Minimes 31200 Toulouse
A4	Rouzies Etienne / Dépôt de Liquides Inflammables	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z)	17 Rue Jonas 31200 Toulouse





INVENTAIRE HISTORIQUE DE **SITES ICPE** SITUÉS À PLUS DE 100M ET À MOINS DE 500M DE L'IMMEUBLE

Y	10.00
Sites er	n activité

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
Aucun			

Sites dont l'état d'occupation est inconnu

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
Aucun			

Sites dont l'activité est terminée

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale	
Aucun	*			

Pour chaque tableau le classement est établi du plus proche au plus lointain de l'immeuble.





SITES NON LOCALISABLES

Il est important de savoir que les bases de données utilisées ne sont pas exhaustives, il s'agit d'un inventaire historique de sites pouvant dater pour certains de plusieurs dizaines d'années. Les informations de localisation ne sont pas toujours fournies, il n'est donc pas possible de savoir si ces sites sont à proximité de l'immeuble.

Pour votre information, les sites dont la localisation est inconnue à ce jour pour la commune « Toulouse » sont dénombrés ci-après .

- 4 sites BASOL;
- 52 sites BASIAS en activité ;
- 81 sites BASIAS dont l'activité est terminée ;
- 520 sites BASIAS dont l'état d'occupation est inconnu ;
- 6 sites ICPE en fonctionnement ;
- 0 site ICPE en construction ;
- 0 site ICPE en cessation d'activité ;

CONCLUSIONS

Selon les informations mises à notre disposition,

La consultation de la base de données BASOL, le 28 février 2023, a permis d'identifier les sites polluée (ou sols pollués, ou potentiellement pollués) suivants : aucun site dans un rayon de 100m autour de l'immeuble et 2 sites entre 100m et 500m autour de l'immeuble. 4 sites ou sols pollués (ou potentiellement pollués) sont situés dans la commune sans localisation précise.

La consultation de la base de données BASIAS, le 28 février 2023, a permis d'identifier les anciens sites industriels ou activités de service suivants : 7 sites dans un rayon de 100m autour de l'immeuble et 35 sites entre 100m et 500m autour de l'immeuble. 653 anciens sites industriels ou activités de service sont situés dans la commune sans localisation précise.

La consultation de la base de données ICPE, le 28 février 2023, n'a pas permis d'identifier d'installation classée pour la protection de l'environnement dans un rayon de 500m autour de l'immeuble. 6 installations classées pour la protection de l'environnement sont situées dans la commune sans localisation précise.

Le présent Etat des Risques de Pollution des Sols fait uniquement référence à des renseignements connus à ce jour. Il constitue un document d'information sur la proximité d'activités actuelles ou passées polluantes ou potentiellement polluantes et ne peut en aucun cas être considéré comme une autorisation administrative quelconque. Il n'a pas pour objet d'établir un constat de la pollution avérée des sols, de sa nature, de sa dangerossité et des conséquences réglementaires qui en découlent. Par ailleurs, il convient de préciser que les bases de données BASOL et BASIAS ne prétendent pas à l'exhaustivité. Cet état des risques ne constitue en aucun cas un diagnostic de pollution des sols. Seule une visite du site, accompagnée de sondages ou de prétévements, permet à un expert du domaine d'établir ce diagnostic et de satisfaire, entre autres, au contexte réglementaire des articles L.511-1, L.512-12-1, L.514-20 et L.512-6-1 du code l'environnement.

Sophia Antipolis, le 28 février 2023,

Bo Rote des tudoles
Espaces de Sophia Antipolis
Bolto Company Malbonne
Sierrela Jalennaug 1
Td: 04.22.23.55.57-00-15.64.25.27.40



Dossier: 13 / 34



NOTICE COMPLEMENTAIRE

Que faire en cas de vente d'un terrain concerné par un site BASOL BASIAS ou ICPE ?

L'information de l'acquéreur est une obligation tant au regard du Code Civil (vice caché) qu'au regard, anciennement de l'article 8.1 de la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation, qu'au regard de l'actuel Code de L'environnement (partie Législative), Livre 5 : Prévention des pollutions, des risques et des nuisances, Chapitre IV : Contrôle et contentieux des installations classées, Section 3 : Protection des tiers : Article L514-20 : "Lorsqu'une installation soumise à autorisation ou à enregistrement a été exploitée sur un terrain, le vendeur de ce terrain est tenu d'en informer par écrit l'acheteur ; il l'informe également, pour autant qu'il les connaisse, des dangers ou inconvénients importants qui résultent de l'exploitation. Si le vendeur est l'exploitant de l'installation, il indique également par écrit à l'acheteur si son activité a entraîné la manipulation ou le stockage de substances chimiques ou radioactives. L'acte de vente atteste de l'accomplissement de cette formalité. A défaut, et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acheteur a le choix de demander la résolution de la vente ou de se faire restituer une partie du prix; il peut aussi demander la réhabilitation du site aux frais du vendeur, lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente. Les notaires doivent veiller à ce que cette information soit respectée. Les conditions de vente sont ensuite librement débattues entre vendeur et acquéreur.

Par ailleurs, il est important de rappeler que depuis le 1er janvier 2018, une nouvelle information a été rendue obligatoire dans les ERP. Ainsi, si l'immeuble est situé dans un secteur d'information sur les sols (SIS), celle-ci est notifiée dans l'ERP. Pour en savoir plus, rdv sur www.preventimmo.fr/erp.

Quelles sont les conséquences si le site est considéré comme potentiellement pollué ?

Les risques varient avec la nature et la concentration des polluants présents, la géologie, l'hydrogéologie et surtout avec le type d'usage du sol. La présence d'un polluant dans un sol n'induit pas nécessairement un risque pour les personnes vivant sur le site ou à proximité. Sans changement d'usage, les risques ne peuvent guère aller qu'en décroissant avec le temps en raison de la dilution, de la dégradation physico-chimique ou biologique et de la fixation des polluants dans certaines phases du sol. Ce phénomène est dénommé : atténuation naturelle. Pour un site vieux de plus de vingt ans, les impacts ne sont en général plus susceptibles d'apparaître qu'à l'occasion d'un changement d'usage tel que construction d'une nouvelle usine, d'une école ou d'un lotissement sur un ancien site industriel ou une ancienne décharge. Ainsi, s'il y a changement d'usage ou projet de construction sur un terrain nu concerné par un risque de pollution des sols, il convient de réaliser un diagnostic de pollution des sols.

Lorsqu'un maître d'ouvrage est à l'origine d'un changement d'usage dans les conditions définies par l'article <u>L. 556-1</u>, il définit, le cas échéant sur la base d'une étude de sols comprenant les éléments mentionnés à l'article <u>R. 556-2</u>, les éventuelles mesures de gestion de la pollution des sols, y compris les eaux souterraines, qui permettent d'assurer la compatibilité entre l'état des sols et la protection des intérêts mentionnés au premier alinéa de l'article <u>L. 556-1</u>, au regard du nouvel usage projeté.

Qui peut faire ces évaluations de risques ?

Il existe en France de nombreux bureaux d'études et de sociétés susceptibles de réaliser de telles études. Ils sont réunis, pour une majorité d'entre eux, dans une union professionnelle, l'Union Professionnelle des Entreprises de Dépollution de Sites (UPDS).



Etat des Risques et Pollutions En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.



Référence : DIA-RTN1-2302-026 Réalisé par Philippe RATTON Pour le compte de ANALYSES & CONSEILS Date de réalisation : 28 février 2023 (Valable 6 mois) Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral : N° 31-2017-09-21-011 du 21 septembre 2017.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien 28 Av. Frédéric Estèbe 31200 Toulouse

Référence(s) cadastrale(s): 803AE0001

ERP établi selon les parcelles localisées au cadastre.

EDMP OCCITANIE



SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

	Etat des Risques et Pollutions (ERP)					
Votre commune			Vo	tre immeuble		
Туре	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Mouvement de terrain Sécheresse et réhydratation	approuvé	25/10/2010	oui	non	p.3
PPRn	Inondation	approuvé	20/12/2011	non	non	p.3
PPRn	Mouvement de terrain	approuvé	15/07/1998	non	non	p.4
PPRt	Effet de surpression SME	approuvé	03/04/2014	non	non	p.4
PPRt	Effet toxique SME	approuvé	03/04/2014	non	non	p.4
PPRt	Effet thermique Fondeyre - STCM	approuvé	12/06/2017	non	non	p.4
PPRt	Effet de surpression Fondeyre - STCM	approuvé	12/06/2017	non	non	p.4
PPRt	Effet toxique Fondeyre - STCM	approuvé	12/06/2017	non	non	p.5
(1) SIS	Pollution des sols	approuvé	07/02/2019	non		p.5
	Zonage de sismicité : 1 - Très faible (2)					2
	Zonage du potentiel radon : 1 - Faible non -					-
	Commune non c	oncernée par la démarche d'étu	de du risque lié a	u recul du trait de côte.		

Réf. : DIA-RTN1-2302-026 - Réf. client : Ecrins des Minimes Analyses&Conseils - 5 Rue Henri Georges André - 95160 MONTMORENCY - 01 34 16 39 78 - SIRET : 824 821 201 00012

Dossier: 14 / 34



28 février 2023 28 Av. Frédéric Estèbe 31200 Toulouse Commande EDMP OCCITANIE Réf. DIA-RTN1-2302-026 - Page 2/19

Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Oui	Aléa Moyen
Plan d'Exposition au Bruit ⁽⁴⁾	Non	2
Basias, Basol, Icpe	Oui	44 sites* à - de 500 mètres

^{*}ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.

⁽¹⁾ Secteur d'information sur les Sols.

Secteur d'information sur les Sois.
 Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).
 Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

⁽⁴⁾ Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb





Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)						
Risques		Concerné	Détails			
	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Oui	Présence d'un TRI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.			
Inondation	AZI : Atlas des Zones Inondables	Oui	Présence d'un AZI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.			
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Oui	Présence d'un PAPI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.			
	Remontées de nappes	Oui	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité MOYENNE (dans un rayon de 500 mètres).			
Installation nucléaire		Non				
Mouvement de terrain		Non				
	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés			
Pollution des sols, des eaux	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés.			
ou de l'air	ICPE : Installations industrielles	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 1000 mètres d'une ou plusieurs installations identifiées.			
Cavités souterraines		Non				
Canalisation TMD		Oui	Le bien se situe dans une zone tampon de 1000 mètres autour d'une canalisation.			

Source des données : https://www.georisques.gouv.fr/





28 février 2023 28 Av. Frédéric Estèbe 31200 Toulouse Commande EDMP OCCITANIE Réf. DIA-RTN1-2302-026 - Page 4/19

SOMMAIRE

Synthèses	1
Imprimé officiel	
Localisation sur cartographie des risques	
Procédures ne concernant pas l'immeuble	7
Déclaration de sinistres indemnisés	
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions	13
Annexes	14



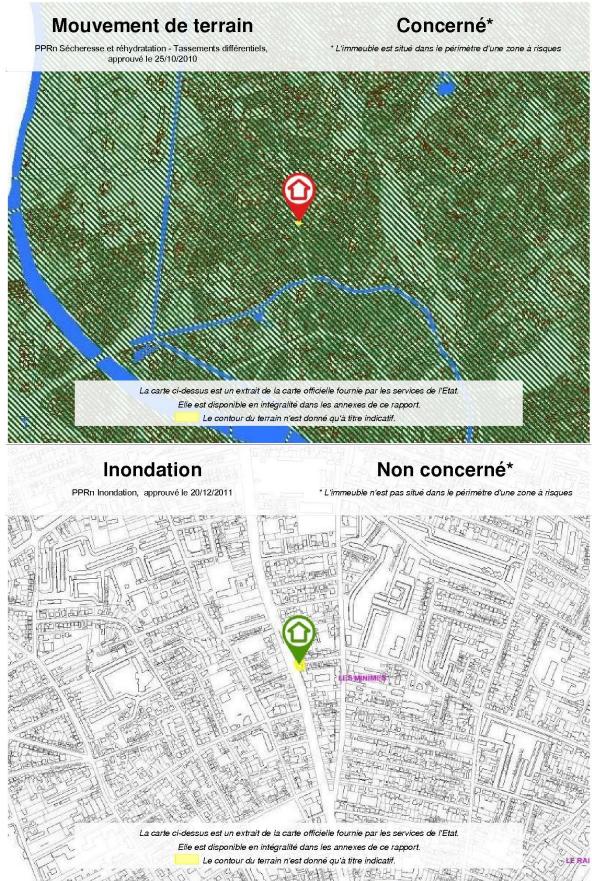
28 février 2023 28 Av. Frédéric Estèbe 31200 Toulouse Commande EDMP OCCITANIE Réf. DIA-RTN1-2302-026 - Page 5/19

Etat des Risques et Pollutions aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

Parceleté : 800A60001 28 Av. Fédéric talèbe 31200 Toulouse	en application des c	ırticles L.125-5 à 7, R.125-26, R 563-4 et D	563-8-1 du Code de	l'environnement e	et de l'article L 174	5 du nouveau Cod	le minier
Interior du bien immobilier (bit ou non bidi) 2. Adresse Parcele (c) : 280,450001 2. Adresse Parcele						els, miniers ou te	chnologiques
Authorition du Dion immobilier (côti ou non belti) Document réalisé le : 28 /02/2023				osition par arrêt		2017	
2. Adresse Parcelele 1:803A5000 24 M. Héddic stable 31/200 Toulouse 3. Sauction de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels PPRn L'immeuble est shué dans le périmètre dun PRn prescrit out non X L'immeuble est shué dans le périmètre dun PRn appliqué par anticipation out non X L'immeuble est shué dans le périmètre dun PRn appliqué par anticipation out non X L'immeuble est shué dans le périmètre dun PRn appliqué par anticipation out non X L'immeuble est shué dans le périmètre dun PRn approuvé summer l'immeuble est shué dans le périmètre dun PRn Aussantie Perimetrée dun PRn Rouvement le serial Mart serial-séchesses X dérim Summer l'immeuble est concerné par des prescriptions de trovalux dans le réglement au ou des PRn out non X Sauction de l'immeuble eur regard de plans de prévention des risques ministres PPRn Sauction de l'immeuble eur regard de plans de prévention des risques ministres PPRn Sauction de l'immeuble eur regard de plans de prévention des risques ministres PPRn Sauction de l'immeuble eur regard de plans de prévention des risques ministres PPRn Sauction de l'immeuble eur regard de plans de prévention des risques ministres PPRn Sauction de l'immeuble eur série d'autre procéde de plans de prévention des risques ministres PPRn L'immeuble est shué dans le périmètre d'un PRPm appliqué par anticipation out non X Sauction de l'immeuble eur son l'immeuble eur son l'immeuble eur son l'immeuble eur son l'immeuble est shué dans le périmètre d'un PRPm L'immeuble est shué dans le périmètre d'un PRPm approuvé app			9-21-011				
Porceletigh : 603ALOSO 20 A. Modeline Estatese 31200 Toulouse		er (bâti ou non bâti)			Do	cument réalisé l	e: 28/02/2023
28. Av. frédéric testèbe à 1200 Toulouse 29. Sàuction de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels (PPRn)	2. Adresse						
3. Stuction de l'immeuble ou regard de plans de prévention des risques natureis (PPRI) L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRI prescrit proprové par anticipation qui y non y provvé proprové par anticipation qui y non y provvé province de la situé dans le périmètre d'un PPRI approvvé par anticipation qui y non y n							
L'immeuble est s'iué dans le périmètre d'un PPRn apprové un Extremeuble est s'iué dans le périmètre d'un PPRn apprové un Extremeuble est s'iué dans le périmètre d'un PPRn apprové un Extremeuble est s'iué dans le périmètre d'un PPRn apprové un Extremeuble est s'iué dans le périmètre d'un PPRn avis le réglement du PPR avis le rest et real au fait d'une produite est s'iué dans le périmètre d'un PPRn avis le réglement du PPR avis le rest est s'iué dans le périmètre d'un PPRn apprové un extreme présent par le rest s'iué dans le périmètre d'un PPRn apprové est s'iué dans le perimètre d'un PPRn apprové est s'iué dans le	28 Av. Frédéric Estèbe 312	200 Toulouse					
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn approuvé suit sexiques griés re tent parricèle d'une precèdue PPR au prevoir sexiques griés re tent parricèle d'une precèdue PPR au benombre sout son	3. Situation de l'immeuble	au regard de plans de prévention	des risques nature	els [PPRn]			
Les risques notureis pris en compte sont liés à: tendation Coet temptres Restrates gridisne not participat in approuvé Restrates gridisne not participat in a processe PPR au tocommune Restrates gridisne not participat in approuvé Restrates gridisne not partic	L'immeuble est situé da	ns le périmètre d'un PPRn	prescrit				non X
Les risques naturels pris en compte sont ilés à :	L'immeuble est situé dan	ns le périmètre d'un PPRn	appliqué par ar	nticipation			non X
Innendation Mot terrains Remaintee de rappe Submersion maritie Avalanche Motorende Motorende Remaintee X Soleme Cyclone Equation vocarique Enterance trait Course Cyclone Equation vocarique Eterance trait Cyclone Equation vocarique Eterance trait Cyclone Equation vocarique Eterance Cyclone Equation Cyclone Eterance Cyclone Eterance Cyclone Equation Cyclone Eterance Cyclone Cyclone Eterance Cyclone Eterance Cyclone Eterance Cyclone Eterance Cyclone Cyclone	L'immeuble est situé dan	ns le périmètre d'un PPRn	approuvé			oui X	
Mouvement de tendin Mot feroin-Sécheresse	Les risques naturels pris e	en compte sont liés à :		(les risques g	risés ne font pas l'obje	t d'une procédure PPR	sur la commune)
Commercial est stude dans le périmètre d'un PPR natural ont été réalisés col : les travaux prescris ports réglement du pPR natural ont été réalisés col : les travaux prescris ports réglement du pPR natural ont été réalisés col : les travaux prescris ports réglement du pPR natural ont été réalisés col : les travaux dans le règlement du col des PPR col : non X s'audition de l'immerciale est s'tué dans le périmètre d'un PPR m prescrit col : non X col : les travaux dans le règlement d'un pPR m prescrit col : non X col : les travaux dans le règlement d'un pPR m col : non X col : les travaux dans le règlement d'un pPR m col : non X col : les travaux prescrits point lés à : (les travaux dans le règlement d'un participation col : non X col : les travaux prescrits point réglement d'un pPR m col : non X col : les travaux prescrits point réglement d'un pPR m col : non X col : les travaux prescrits point réglement d'un pPR m col : non X col : les travaux prescrits point réglement d'un PPR m col : non X col : les travaux prescrits point réglement d'un PPR m col : non X col : les travaux prescrits point réglement d'un PPR m col : non X col : les travaux prescrits point réglement d'un PPR m col : non X col : les travaux prescrits point réglement d'un PPR m col : non X col : les travaux prescrits point réglement d'un PPR m col : non X col : les travaux prescrits point réglement d'un PPR m col : non X col : les travaux prescrits point réglement d'un PPR m col : non X col : les travaux prescrits point réglement d'un pPR m col : non X col : les travaux prescrits point réglement d'un pPR m col : non X col : les travaux prescrits point réglement d'un personnée col : non X col : les travaux prescrits point réglement d'un personnée col : non X col : les travaux prescrits point réglement d'un point réglement les sources l'impression col : non X col : les travaux prescrits point réglement l'es	Inondation					A	
L'immeuble est soncerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn out non X s. au. Les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été rédisés ou non x s. au. Les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été rédisés non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm prescrit out non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm approuvé non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm approuvé non X Les risques miniers pris en compte sont liés à :	Mouvement de terrain	Mvt terraln-Sécheresse X					
S. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PRm] L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PRPm prescrit appliqué par anticipation ou non X mon X					_		-
4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers (PPRm) L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm				nt au ou aes PP	Rn		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm aprouvé aprou							HOH
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRM appliqué par anticipation qui prové qui non X cui non X cui non X cui non X cui non X apprové qui primere de l'entre d'un PPRM apprové qui provée qui provident d'une producte PPRM au l'accomment province province provident province p			•	rs [PPRm]			
L'immeuble est s'tué dans le périmètre d'un PPRm approuvé (les titaques gritis en compte sont liés à : (les titaques gritis en compte d'une procedure PPP sur commune) (la mon X)			•	. Hain ation			
Les risques miniers pris en compte sont liés à :				incipation			
Effondrement Gassement Effondrement Gassement Emission de gaz		THE PROPERTY OF THE PROPERTY O	арргоотс	(les risques g	risés ne font pas l'obje		
Pollution des sals Pollution des eaux Durmeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le régienent du ou des PPRm oui				_			
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm oui non x si col. les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés oui non si col. les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés oui non x							
L'immeuble est s'iué dans le périmètre d'un PPR! approuvé	L'immeuble est concern		dans le règlemei	nt du ou des PP	Rm		non X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt prescrit	si oui, les travaux prescri		ont été réalisés				non
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt prescrit	5. Situation de l'immeuble	au regard de plans de prévention	des risques techn	ologiques [PPRt	1		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt prescrit	L'immeuble est situé da	ns le périmètre d'un PPRt	approuvé				non X
Effet de surpression Effet toxique Projection L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement Oui non X L'immeuble est situé en zone de prescription Oui non X Situation concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés Oui non Oui Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles 8:53-4 et 0 563-81 du code de fenvironnement modifie par l'antété les Dècrets n'2010-1254 (2010-1255 du 22 octobre 2010. L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : Forte Mayenne Modérée Falble Zone 5 Zone 4 Zone 3 Zone 2 Zone 1 X Zone 1 X Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon en application des articles 8:53-4 et 0 563-81 du code de fenvironnement modifie par l'antété et les Dècrets n'2010-1254 (2010-1255 du 22 octobre 2010. L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : Forte Mayenne Modérée Falble Zone 5 Zone 4 Zone 3 Zone 2 Zone 1 X Zone 1 X Zone 2 Zone 1 X B. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Oui non X Zone 1 X B. Information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Oui non X Zone 2 Zone 1 X B. L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) Seine les internations mises à diposition par l'artité préfectoral du 07/02/2019 portant création des SG dans le département Parties concernées Vendeur EDMP OCCITANIE à le Acquéreur	L'immeuble est situé das	ns le périmètre d'un PPRt					non X
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement L'immeuble est situé en zone de prescription Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des attales 8 563-4 et 10 563-8 1 du cose de fenvironnement modifiés par l'antité et les Décats in "2010-1254 (2010-1253 du 22 octobre 2010. L'immeuble est situé dans une commune de sismicité: zone 5	Les risques technologiqu	ues pris en compte sont liés à :		(les risques g	risés ne font pas l'obje	t d'une procédure PPR	sur la commune)
L'immeuble est situé en zone de prescription Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés Si la transaction ne concerne pas un logement, lifformation sur le type de risques auxquels l'immeuble cui non non si si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble cui non non si si de respectation ne concerne pas un logement, d'information sur le type de risques auxquels l'immeuble cui non non non non la state de vancé d'information est information de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles 8 353-4 et 10 363-8-1 au code de tenvironnement modifié par l'Anété et les Décrets n'2010-1254 (2010-1255 au 22 octobre 2010. L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : Forte Moyenne Modérée Falble zone 2 zone 1 x 7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon en application des articles R125-23 du code de tenvironnement et R1333-29 au code de la santé publicate, modifiés par le Décret rivolle-434 au 4 plus 2018 L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon : Signific affir Falble avec facteur de transfert Falble Zone 3 zone 2 zone 1 x 3. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente cui non set non set mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente cui non set mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente cui non set mentionnée à deposition par farrêté préfectoral du 0/102/2019 portant création des 55 dans le département Parties concernées Vendeur EDMP OCCITANIE à le		Effet thermlque	Effet de surpression		Effet tox1que		
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R125-23 du code de l'environnement en R1333-29 du code de la simicité et application des articles R125-23 du code de l'environnement en R1333-29 du code de la simicité en application des articles R125-23 du code de l'environnement en R1333-29 du code de la simicité zone 3 zone 2 zone 1 X 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2			aissement				
Sila transaction ne concerne pas un logement. I information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente au au contrat de location. 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles 8:53-4 et 10:543-8-1 au code de l'environnement modifiés par l'artiet et les Décetes m'2010-1254 / 2010-1253 au 22 octobre 2010. L'immeuble est situé dans une commune de sismicité: forte Moyenne Modérée Faible zone 2							
est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 9394 et D 5639-et du code de tentronnement modifiés par l'Arité et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010. L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : Forte Moyenne Modérée Faible Très faible zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 2 zone 1 X 7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon en application des articles R 125-23 du code de l'environnement et R 1333-29 du code de la santié publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018 L'immeuble se s'itue dans une Zone à Potentiel Radon : Significatif Faible avec facteur de transfert zone 3 zone 2 zone 1 X 8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente oui non 9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) selon les informations mises à deposition par trarité préfectoral du 07/02/2019 portant création des 355 dans le département Parties concernées Vendeur EDMP OCCITANIE à le Acquéreur							
en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 au code de fenvironnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1255 du 22 octobre 2010. L'immeuble est situé dans une commune de sismicité: forte Moyenne Modérée Faible zone 3 zone 2 zone 1 X 7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon en application des articles R125-23 du code de fenvironnement et R1333-29 du code de la samté publique, modifiés par le Décret n°2016-434 du 4 jun 2018 L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon: Significatif Faible avec facteur de transfert zone 2 zone 1 X 8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente oui non promises à deposition par l'arrêté préfectoral du 07/02/2019 portant création des Sis dans le département Parties concernées Vendeur EDMP OCCITANIE à le le Acquéreur							
L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : Forte zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 2 zone 1 X 7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon en application des articles R125-23 du code de l'environnement et R1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 au 4 jun 2018 L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon : Significatif Falble avec facteur de transfert zone 3 zone 2 zone 1 X 8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente oui non zone 2 9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) Selon les informations mises à disposition par l'artété préfectoral du 07/02/2019 portant création des Sis dans le département Parties concernées Vendeur EDMP OCCITANIE à le le	6. Situation de l'immeuble	au regard du zonage réglementai	ire pour la prise er	compte de la	sismicité		
Zone 5 Zone 4 Zone 3 Zone 2 Zone 1 X 7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon en application des articles R125-23 du code de la renvironnement et R1333-29 du code de la santé publique, modifiés parle Décret n°2018-434 au 4 juin 2018 L'immeuble se s'itue dans une Zone à Potentiel Radon : Significatif Falble avec facteur de transfert zone 2 zone 1 X 8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente oui non son Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols L'immeuble est s'itué dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) Selon les informations mises à disposition par trarêté préfectoral du 07/02/2019 portant création des SS dans le département Parties concernées Vendeur EDMP OCCITANIE à le le							->
7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon en application des articles R125-23 du code de l'environnement et R1333-29 du code de la santé publique, modifés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018 L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon : Stgnillicatif Falble avec facteur de transfert zone 3 zone 2 zone 1 X 8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente oui non 9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) Selon les informations mises à deposition par trarêté préfectoral du 07/02/2019 portant création des SS dans le département Parties concernées Vendeur EDMP OCCITANIE à le à le Acquéreur	L'immeuble est situe dai	ns une commune de sismicite :					
en application des articles R125-23 du code de l'environnement el R1333-29 du code de la vanté publiqué, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018 L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon : Significatif Falble avec facteur de transfert zone 2 zone 2 zone 1 X 8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente oui non point production de l'immeuble au regard de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) Selon les informations mibes à disposition par l'arreté préfectoral du 07/02/2019 portant création des SS dans le département Parties concernées Vendeur EDMP OCCITANIE à le le						zone z	zone i 🗡
Zone 3							
S. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente oui non 9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) selon les informations mises à disposition par l'arrêté préfectoral du 07/02/2019 portant création des SIS dans le département Parties concernées Vendeur EDMP OCCITANIE à le le Acquéreur à le	L'immeuble se situe dan	s une Zone à Potentiel Radon :	Significatif	Falble	avec facteur de tr	ansfert	Falble
L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente oui non 9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) Selon les informations mibes à disposition par l'arrêté préfectoral du 07/02/2019 portant création des SIS dans le département Parties concernées Vendeur EDMP OCCITANIE à le			zone 3		zone 2	2	one 1 X
P. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) Selon les informations mises à disposition par l'arrêté préfectoral du 07/02/2019 portant création des 3S dans le département Parties concernées Vendeur EDMP OCCITANIE à le Acquéreur à le					lle		
L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) Selon les informations mises à disposition par l'artété préfectoral du 07/02/2019 portant création des SSS dans le département Parties concernées Vendeur EDMP OCCITANIE à le Acquéreur à le	L'information est mentio	nnée dans l'acte authentique cor	nstatant la réalisat	ion de la vente		oui []	non
Selon les informations miles à deposition par l'arrêté préfectoral du 07/02/2019 portant création des Sis dans le département Parties concernées Vendeur EDMP OCCITANIE à le	9. Situation de l'immeuble	au regard de la pollution des sols					
Parties concernées Vendeur EDMP OCCITANIE à le				tement		oui 🔲	non X
Vendeur EDMP OCCITANIE à le							
Acquéreur à le	Vendeur	FDMP OCCITANIE		ò		le	
		LOWER COSMANIA					
Attention I S'is n'implauent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulère, les gléas connus ou prévisibles qui peuvent être sanglés dans les divers documents d'information	Acquéreur			à		le	
A HERBOLD A IN THE DISUBLE IN PAS O ODITION OF A INTERDICTION FEDERAL PROPERTY OF A DESCRIPTION OF A DEVISION OF A	Attention City after the cont	labilization ou distordial en véviens en d'en en e	authra las alfes esse	ou práviděnte sute	uoni Airo den el és el	a los divors de acceso	dinformation
préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.	préventive et concerner le bien i	mmobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.		oo biewinies dii ben	vern eine signules dan	a ica divera documents	G II II OII II GII OI I









Cartographies ne concernant pas l'immeuble

Au regard de sa position géographique, l'immeuble n'est pas concerné par :

Le PPRn Mouvement de terrain, approuvé le 15/07/1998



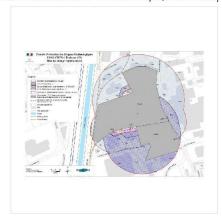
Le PPRt multirisque, approuvé le 03/04/2014

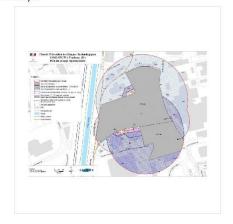
Pris en considération : Effet de surpression, Effet toxique



Le PPRt multirisque, approuvé le 12/06/2017

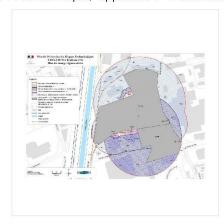
Pris en considération : Effet thermique, Effet de surpression, Effet toxique



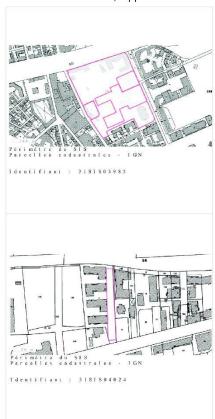


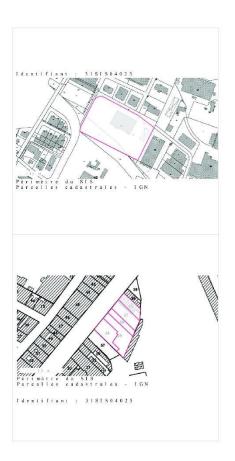


PPRt multirisque, approuvé le 12/06/2017 (suite)



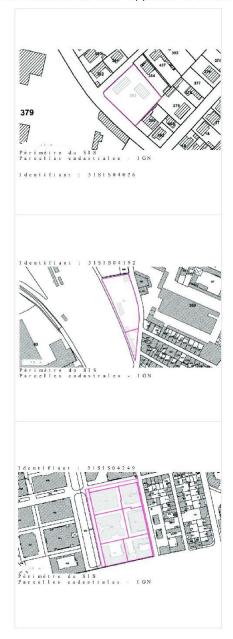
Le SIS Pollution des sols, approuvé le 07/02/2019

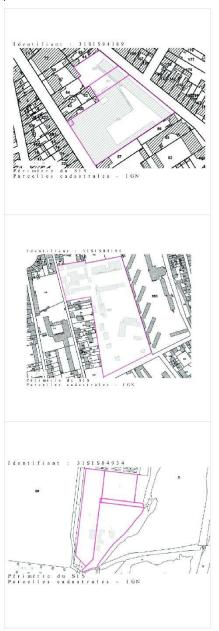






SIS Pollution des sols, approuvé le 07/02/2019 (suite)

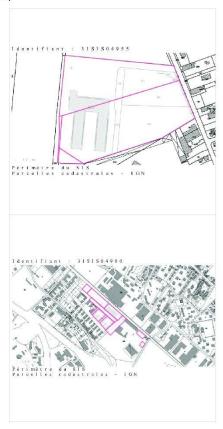






SIS Pollution des sols, approuvé le 07/02/2019 (suite)







Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

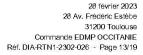
Risque	Début	Fin	JO	Indemnise
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	09/01/2022	12/01/2022	12/02/2022	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2020	30/09/2020	31/08/2021	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/04/2019	30/06/2019	03/09/2020	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	07/07/2018	08/07/2018	20/10/2018	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/2017	31/12/2017	27/07/2018	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/2016	31/12/2016	01/11/2017	
nondation - Par ruissellement et coulée de boue	31/08/2015	31/08/2015	22/01/2016	
nondation - Par ruissellement et coulée de boue	22/07/2015	22/07/2015	19/11/2015	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/2015	30/09/2015	21/10/2016	
nondation - Par ruissellement et coulée de boue	24/01/2014	26/01/2014	04/10/2014	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/2012	31/12/2012	02/08/2013	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2011	30/09/2011	17/07/2012	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	24/01/2009	27/01/2009	29/01/2009	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	15/05/2008	15/05/2008	05/07/2008	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/2006	31/03/2006	23/04/2008	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2003	30/09/2003	01/02/2005	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	16/06/2003	16/06/2003	19/10/2003	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	04/02/2003	05/02/2003	27/06/2003	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/2002	30/09/2002	26/07/2003	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	10/06/2000	10/06/2000	01/08/2000	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue				_
Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/04/1999	31/12/1999	29/12/2000	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/03/1999	31/12/1999	29/12/2000	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/1998	30/09/2000	01/12/2001	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/1998	31/12/1998	29/12/2000	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/1998	31/12/1999	29/12/2000	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	13/07/1995	13/07/1995	31/10/1995	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/10/1993	31/12/1997	11/06/1998	
Glissement de terrain	15/04/1993	15/04/1993	03/12/1993	
Glissement de terrain	01/04/1993	28/02/1994	10/06/1994	
Glissement de terrain	10/06/1992	11/06/1992	08/07/1993	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/1992	30/09/1993	07/05/1995	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/1992	31/12/1997	11/06/1998	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/09/1991	25/09/1991	05/11/1992	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	11/09/1991	13/09/1991	05/11/1992	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/1991	31/12/1991	05/11/1992	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	13/08/1990	13/08/1990	17/04/1991	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	07/08/1989	07/08/1989	13/12/1989	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/06/1989	31/12/1990	30/08/1991	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/05/1989	30/09/1993	07/05/1995	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/05/1989	30/09/1993	24/11/1994	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/05/1989	31/12/1992	10/06/1994	П



Déclaration de sinistres indemnisés (suite)

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Tilaque		Debut			macimisc		
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue		16/08/1983	19/08/1983	18/11/1983			
Tempête (vent)		06/11/1982	10/11/1982	02/12/1982			
Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier département, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net	ntal sur les risques majeurs,	le document d'i	nformation comm	nunal sur les risc	ues majeurs et, sur		
Préfecture : Toulouse - Haute-Garonne	Adresse de l'immeuble :						
Commune : Toulouse	28 Av. Frédéric Estèbe						
	Parcelle(s): 803AE0001						
		00 Toulous	se				
	Fran	nce					
Etabli le :							
Vendeur:	Acq	uéreur :					
EDMP OCCITANIE							





Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

- > Règlement du PPRn Sécheresse et réhydratation Tassements différentiels, approuvé le 25/10/2010
- > Note de présentation du PPRn Sécheresse et réhydratation Tassements différentiels, approuvé le 25/10/2010

Sauf mention contraire, ces documents font l'objet d'un fichier comptémentaire distinct et disponible auprès du prestataire qui vous a fourni cet ERP.

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par ANALYSES & CONSEILS en date du 28/02/2023 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°31-2017-09-21-011 en date du 21/09/2017 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

 $Selon \ les \ informations \ mises \ \grave{a} \ disposition \ dans \ le \ Dossier \ Communal \ d'Information, \ le \ BIEN \ est \ ainsi \ concern\'e \ par:$

- Le risque Mouvement de terrain Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels et par la réglementation du PPRn Mouvement de terrain approuvé le 25/10/2010

Aucune prescription de travaux n'existe pour l'immeuble.

Sommaire des annexes

- > Arrêté Préfectoral départemental n° 31-2017-09-21-011 du 21 septembre 2017
- > Cartographies:
 - Cartographie réglementaire du PPRn Sécheresse et réhydratation Tassements différentiels, approuvé le 25/10/2010
 - Cartographie réglementaire du PPRn Inondation, approuvé le 20/12/2011
 - Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.

Préfecture Haute-Garonne

31-2017-09-21-011

Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires (IAL) de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs.

Dossier: 27 / 34



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires

Service Risques et Gestion de Crise

Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires (IAL) de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Le préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27;

Vu la loi nº 2003-699 du 30/07/2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;

Vu le décret du 6 juin 1951 portant approbation, dans les départements de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées, des Plans de Surfaces Submersibles des vallées des rivières La Garonne, L'Ariège, Le Salat et La Save ;

Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu le décret n° 2015-5 du 6 janvier 2015 modifiant l'article D. 563-8-1 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2015 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2015 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour de la société « BASF Health and Care Products France SAS » sur le territoire des communes de Boussens et Roquefort-sur-Garonne, en Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2015 portant approbation de la modification du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Cassagne;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2015 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour de la société « FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS » sur le territoire des communes de Saint-Gaudens et Valentine, en Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 avril 2016 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Naturels sur le bassin de la Marcaissonne Saune Seillonne sur les communes de Aigrefeuille, Auzielle, Drémil-Lafage, Flourens, Fourquevaux, Lanta, Lauzerville, Mons, Odars, Pin-Balma, Préserville, Quint-Fonsegrives, Saint-Orens-de-Gameville, Saint-Pierre-de-Lages, Sainte-Foy-d'Aigrefeuille et Vallesvilles;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 février 2017 portant approbation du plan de prévention des risques naturels prévisibles liés aux inondations sur les communes de Aussonne, Bonrepos-sur-Aussonnelle, Brax, Colomiers, Cornebarrieu, Empeaux, Fontenilles, La Salvetat-Saint-Gilles, Léguevin, Pibrac et Saint-Thomas;

1, place Saint-Étienne – 31038 TOULOUSE Cedex 9 – Tél. : 05 34 45 34 45 http://www.haute-garonne.gouv.fr 1/3

Dossier: 28 / 34

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2017 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques autour des sociétés ESSO SAF et STCM (Société de Traitement Chimique des métaux) sur le territoire de la commune de Toulouse, en Haute-Garonne :

Vu la décision du tribunal administratif de Toulouse portant annulation de l'arrêté préfectoral du 29 juin 2012 portant approbation du Plan de Prévention du Risque Naturel Prévisible pour le Touch Aval pour les communes de Bérat, Fonsorbes, Labastidette, Lamasquère, Le Lherm, Plaisance-du-Touch, Poucharramet, Saint-Clar de Rivière, Saint-Lys, Seysses et Tournefeuille;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2017 portant abrogation de l'arrêté du 18 décembre 2007 portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation sur le bassin versant du Touch-Aval et portant prescription du plan de prévention des risques naturels prévisibles liés aux inondations sur les communes de Bérat, Fonsorbes, Labastidette, Lamasquère, Lherm, Plaisance-du-Touch, Poucharramet, Saint-Clar-de-Rivière, Saint-Lys, Seysses et Tournefeuille;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 juin 2017 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques autour de la société FINAGAZ sur le territoire des communes de Fenouillet et Saint-Alban, en Haute-Garonne ;

Considérant que les communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires (IAL) de biens immobiliers selon le type de risque connu sur le territoire sont celles faisant l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Naturels et/ou Technologiques prescrit, mis en enquête publique ou approuvé;

Considérant que, dans le cadre de l'information des acquéreurs et des locataires (IAL) de biens immobiliers, l'État définit et publie la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques auxquels une commune est exposée sur tout ou partie de son territoire, ainsi que la liste des documents auxquels le vendeur ou bailleur peut se référer;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne,

Arrête:

- Art. 1^{er}. L'arrêté préfectoral du 31 juillet 2015 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Haute-Garonne est abrogé.
- Art. 2. Pour les communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires (IAL) de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, une fiche synthétique inventorie :
- 1° le risque inondation,
- 2° le risque mouvements de terrain,
- 3° le risque avalanche,
- 4° le risque sécheresse,
- 5° le risque technologique,
- 6° le risque sismique.

Des documents cartographiques précisent la nature, la délimitation et, dans la mesure du possible, l'intensité des risques, sur le territoire communal.

Art. 3. — Conformément aux principes du droit d'accès aux informations relatives à l'environnement et à la sécurité civile, la préfecture de la Haute-Garonne met à disposition du public, sur le site internet des services de l'État en Haute-Garonne, les documents nécessaires à l'élaboration de l'état des risques naturels, miniers et technologiques (ERNMT):

http://www.haute-garonne.gouv.fr/IAL

Art. 4. – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans les deux mois à partir de sa publication auprès du tribunal administratif de TOULOUSE.

2/3

Dossier: 29 / 34

Seuls les documents graphiques des documents originaux des plans de prévention des risques naturels et technologiques approuvés, précis à l'échelle cadastrale et disponibles en préfecture, sous-préfectures et mairies, font foi en cas de litige.

Art. 5. — Cet arrêté sera adressé à Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, Monsieur le directeur de cabinet du préfet de la Haute-Garonne, Messieurs les sous-préfets d'arrondissement, Monsieur le directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne, Mesdames et Messieurs, les maires des communes de la Haute-Garonne et Monsieur le président de la chambre départementale des notaires de la Haute-Garonne, qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

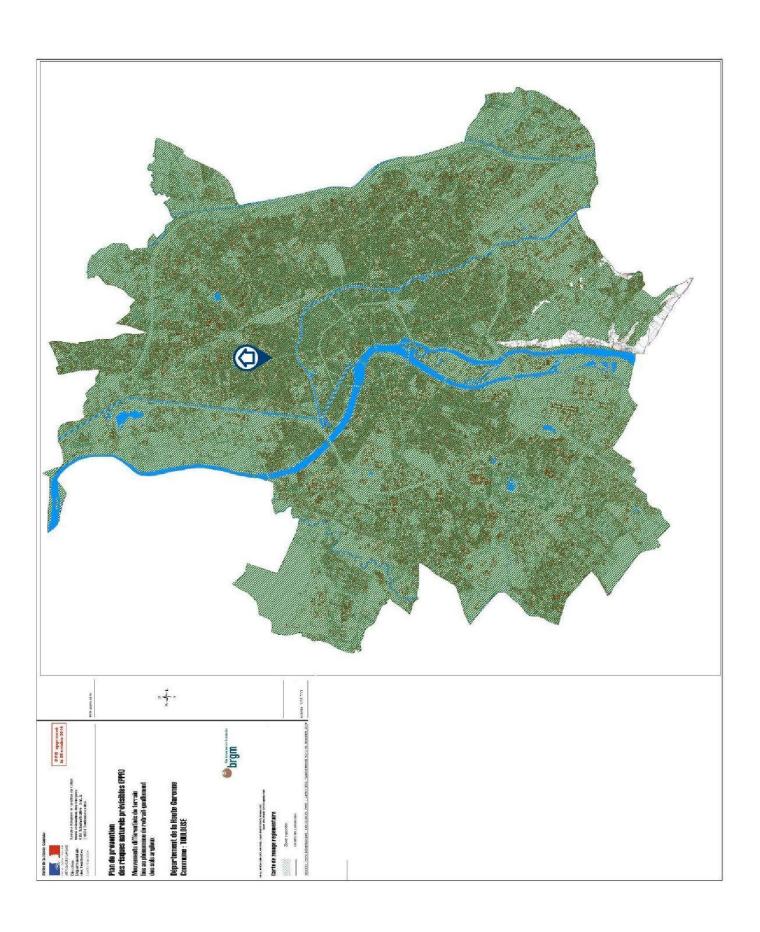
Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne.

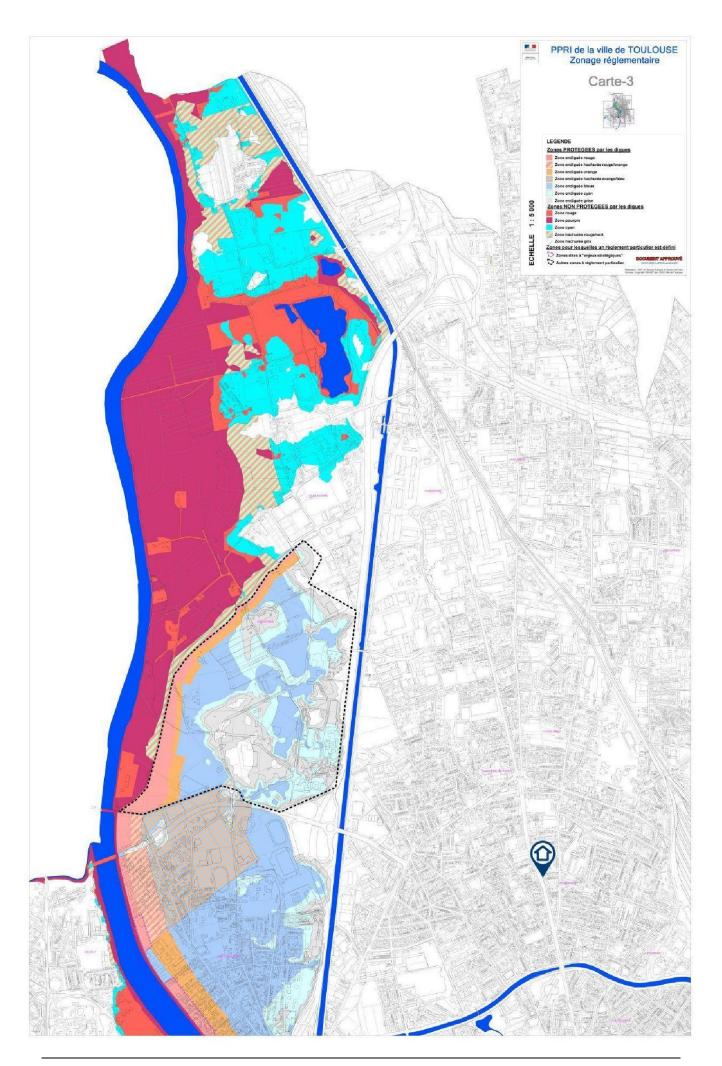
Fait à Toulouse, le 2 1 SEP. 2017

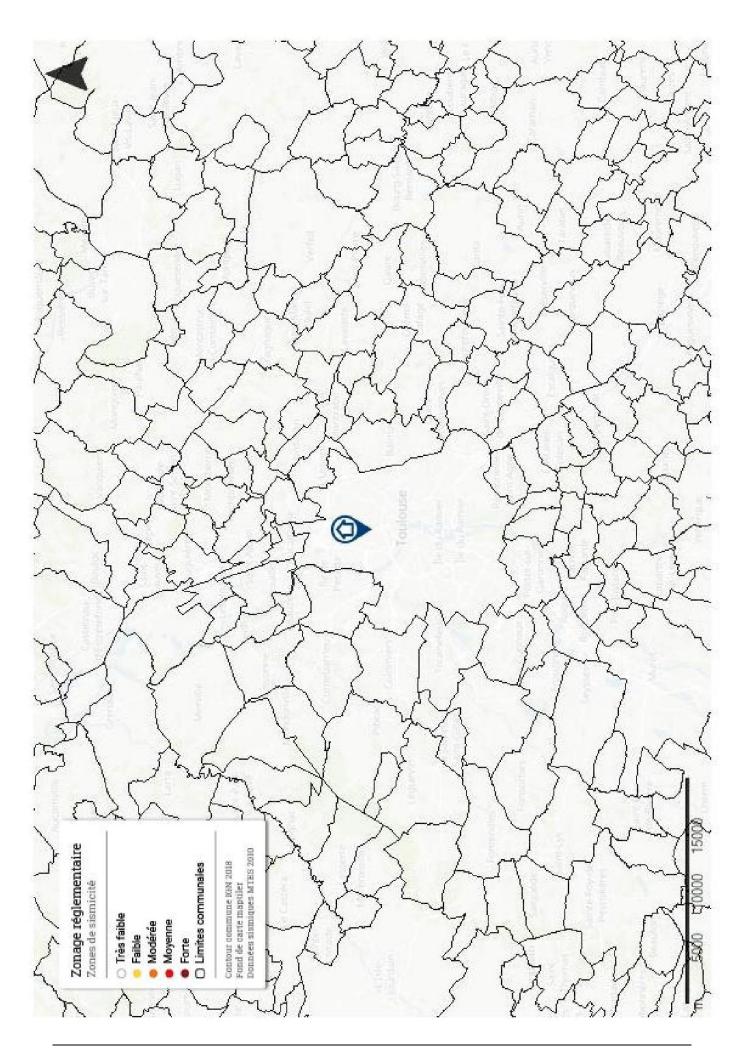
Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général,

Jean-François Colombet

Dossier: 30 / 34











Attestation d'assurance



Sarl GALEY - LABAUTHE ASSURANCES

21 Place Dupuy 31000 TOULOUSE Tel. 05 62 73 09 09

email. agence.galeylabauthe@axa.fr

n° Orias 10 053 214

ATTESTATION D'ASSURANCE

La société AXA FRANCE représentée par la SARL GALEY – LABAUTHE ASSURANCES atteste que l'entreprise Analyses & Conseils représentée par Monsieur Philippe RATTON, domiciliée 5 Rue Henri Georges André 95160 MONTMORENCY est titulaire du contrat suivant, en cours pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile suivant les dispositions des conditions générales et particulières :

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE N° 1148866204 Contrat « Groupe »

Pour les activités désignées ci-dessous, telles que décrites aux conditions particulières du contrat ci-dessus référencés et exercées conformément aux dispositions des décrets et lois en vigueur :

- Photo 360 et visite virtuelle
- Diagnostic de Performance énergétique 2021 sans Diagnostic de Performance énergétique 2021 avec mention
- Assainissement non collectif
- Diagnostic de Performance Energétique sans
- Dossier Technique Amiante avec mention
- Contrôle périodique amiante
- Logement décent
- Etat des installations intérieures d'Electricité
- Etat des Risques et Pollutions
- Argiles
- Etat parasitaire
- Mérules
- Superficie Carrez/Habitable et autres
- Mérules avant démolition
- Plomb avant travaux
- Termites avant démolition
- qualité de l'air (benzène, CO2, formaldéhyde)

- CQV (Certificat de qualité de vie)
- Assainissement collectif
- Diagnostic de Performance Energétique avec Mention
- Dossier Technique Amiante sans mention
- Constat du Risque d'Exposition au Plomb (vente, location, parties communes)
- Diagnostic défiscalisation ancien
- Dossier Amiante Parties Privatives
- Etat des installations intérieures de Gaz
- Etat des Risques de pollution des sols (ERPS) - ENSA (Etat des Nuisances Sonores Aériennes)
- Etat relatif à la présence de Termites dans le bati
- Etats des lieux
- Amiante avant démolition
- Amiante avant travaux immeubles bâtis
- Plomb avant démolition
- Diagnostic Technique Global (DTG)

Extrait du tableau des garanties spécifiques à l'assuré désigné ci-dessus et par Cabinet de diagnostics :

- Tous dommages corporels matériels et immatériels consécutifs confondus : 12 000 000 € par sinistre Faute inexcusable (dommages corporels) : 1.000.000 € par sinistre et 2.000.000 € par année d'assurance
- 3. Atteinte à l'environnement :
- Tous dommages confondus : 1 000 000 € par année d'assurance
- Dommages immatériels non consécutifs : 2.000.000 € par sinistre et par année d'assurance Dommages aux biens confiés : 350 000 € par sinistre et par année d'assurance Défense : inclus dans la garantie mise en jeu

- Recours : 28.354 € par litige

La présente attestation ne peut engager la compagnie AXA FRANCE en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel il se réfère.

Fait à Toulouse, le 19 décembre 2022

Pour la Sarl GALEY - LABAUTHE ASSURANCES

AXA France LARD.S.A. au capital de 214 799 030 €. 722 057 460 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460• AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à colisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren '75 699 300. TVA intracommunautaire n° FR 14 792 75 699 300 Sièges sociaux. 3 13, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Codex - Entreprises régles par le Code de Assurances. Opérations d'assurances conferied se TVA - = π. 12.6 I-C COI - sanf pour les garanties portées par AXA Assurances. Opérations d'assurances conferied se TVA - = π. 12.6 I-C COI - sanf pour les garanties portées par AXA Assurances.

Réf. : Dossier: 34 / 34